

Zone de Secours DINAPHI

Rue de Dinant 146
5570 BEAURAING
Tél : 084/21.99.96

Email : grh@zsdinaphi.be



Appel à candidatures au poste de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire pour la constitution d'une réserve de recrutement

Au sein du personnel opérationnel de la zone de secours « *DINAPHI* », le Secouriste - ambulancier effectue les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.

Descriptif de fonction :

Secouriste - Ambulancier

Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale.

A titre préparatoire, le secouriste-ambulancier est chargé de l'entretien des ambulances. Il veille quotidiennement à ce que l'inventaire soit en ordre, et le complète le cas échéant. Il est également en contact étroit avec le responsable du matériel afin de disposer à tout moment d'un stock de matériel suffisant.

Le secouriste-ambulancier est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone.

Le secouriste-ambulancier transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital. Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances.

Le secouriste-ambulancier veille à se recycler en permanence et il se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.

Le secouriste-ambulancier s'informe en continu du nouveau matériel utilisé dans les ambulances.

Pour plus de détails sur ces descriptions de fonction, merci de bien vouloir vous référer à l'Arrêté Ministériel du 08 octobre 2016 :

<https://www.civieleveiligheid.be/fr/regulation/arrete-ministeriel-du-8-octobre-2016-fixant-les-descriptions-de-fonction-du-personnel-ope>

Conditions à remplir :

Il y a lieu pour les candidats de remplir les conditions préalables suivantes :

- être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- être âgé de 18 ans au minimum ;
- avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de 3 mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- satisfaire aux lois sur la milice ;
- être titulaire du permis de conduire B ou du permis de conduire provisoire, compte tenu des mesures Corona.

Ces conditions doivent être remplies au moment de l'envoi de la candidature, sauf la détention du permis de conduire B qui devra être obtenue à la date d'entrée en stage.

Il sera demandé au candidat engagé d'obtenir un permis C à court terme, la conduite des ambulances nécessitant ce type de permis.

Epreuves de recrutement :

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours et d'un examen médical éliminatoire, tel que défini à l'article I.4 - 26 du Code du bien-être au travail.

Le concours consiste en une entrevue avec un jury d'examen, lequel évaluera les candidats sur :

- Leur motivation
- Leur activation
- Leur disponibilité
- Leur conformité au descriptif de la fonction.

Il convient d'obtenir au moins 50 % des points à l'épreuve, pour être considéré comme lauréat. Les candidats retenus seront versés dans une réserve de recrutement (valable 2 ans) par le conseil, dans l'ordre de classement résultant de l'épreuve précitée.

Modalités pratiques :

L'acte de candidature doit être constitué obligatoirement des documents suivants :

- une lettre de motivation signée
- un curriculum vitae
- un extrait de casier judiciaire : 595 – modèle général, délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures
- une photo d'identité, qui peut être intégrée dans la lettre ou le CV
- une copie du permis de conduire recto-verso ou tout document justifiant que la procédure d'obtention du permis B est en cours
- une copie du brevet AMU si vous en êtes détenteur.

Un dossier incomplet sera considéré comme non conforme et donc irrecevable.

Sous peine de nullité, le dossier de candidature **complet** doit être adressé, **par courrier recommandé** à l'adresse suivante : Zone de secours DINAPHI, Collège zonal, Rue de Dinant 146 à 5570 BEAURAING au plus tard **le 11/06/2021** à minuit, le cachet de la poste faisant foi, ou déposé à la même adresse et dans le même délai, contre récépissé, auprès de la Directrice administrative ou sa déléguée.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé au service de Gestion des Ressources Humaines : grh@zsdinaphi.be ou 084/21.99.96.